

## **Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées**

### **Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Port-Valais porte à la connaissance du public que Mme Xue Juan Zhang, domiciliée à Montet, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	PPE no 5153-5156, parcelle no 29, plan no1, Chemin du Vieux-Port 9, 1897 Le Bouveret
Enseigne	:	Chez Xu
Prestations	:	de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et à emporter
Heures d'ouverture	:	lundi au dimanche de 10h00 à 14h30 et de 18h00 à 24h00
Début de l'activité	:	1 <sup>er</sup> décembre 2020
Employeur	:	QiLiFei Sàrl, par M. Xu Zhongqi

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Port-Valais, le 23 octobre 2020

**L'Administration communale**